



## Conseil sur l'indivision et usufruit

Par **Katebalou**, le **05/04/2016** à **12:50**

Mon defunt père laisse 1/4 propriété et 3/4 usufruit a sa seconde épouse. Ma soeute et moi avons 3/4 de nue proriété.

Chez le notaire la veuve souhaitait vendre la maison et nous avons donné notre accord et donc signé la succession. Aujourd'hui nous apprenons qu'elle ne veut plus vendre. Nous avons peur de faire face à des gros travaux car la maison est ancienne et que madame ne va pas se gêner pour faire ces travaux. Quelqu'un peut-il nous dire comment sortir de l'indivision. Si madame ne veut pas acheter nos parts que se passe-t-il. Une procédure est-elle coûteuse. MERCI POUR VOTRE AIDE CAR NOUS SOMMES PERDUS